



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Concours externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
Concours commun au ministère de l'Éducation nationale et de
l'enseignement supérieur et au ministère des Affaires sociales**

Session 2019

Rapport du jury

1. L'organisation du concours

a. Les dispositions générales

L'arrêté du 23 mars 2007 fixe la nature de l'épreuve et les règles d'organisation générale du concours de recrutement d'adjoints administratifs.

Les missions de l'adjoint administratif sont rappelées par l'article 4 du décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.

Fonctionnaires de catégorie C, ils sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Le concours externe comprend deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Admissibilité :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3) ;

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques. Les programmes de français et mathématiques sont fixés en annexe (1) au présent arrêté (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Admission : L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Des questions relatives à l'organisation de l'administration et au parcours professionnel du candidat pourront être posées. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

b. Nombre de postes proposés

39 postes étaient ouverts au recrutement. 36 postes pour le ministère de l'Éducation nationale, 3 postes pour le ministère des affaires sociales.

c. Les inscriptions et candidatures

	2017	2019
Nombre de candidats inscrits	1 727	1 249
Nombre de candidats admissibles	81	127
Nombres de candidats admis sur liste principale	26	39

Nombres de candidats inscrits sur liste complémentaire	15	13
--	----	----

Il est à noter que pour la session 2019 seulement 738 candidats (soit 59 % de présents, pour mémoire 55 % de présents en 2017) étaient présents lors de l'épreuve d'admissibilité.

d. Composition du jury :

Le jury (y compris le président et la vice-présidente) était composé de 23 membres.

Pour l'épreuve orale, le jury a été scindé en trois sous-commissions. 7 femmes et 4 hommes composaient ce jury d'admission. Les membres du jury ont des origines professionnelles différentes : 5 travaillent en EPLE, 3 en services académiques (Rectorat et DSDEN), 3 dans l'enseignement supérieur.

Les membres du jury étaient de catégorie A et B et du corps des administratifs et des ITRF.

2. Le concours

a. Les épreuves d'admissibilité et d'admission :

✓ L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité s'est déroulée le mercredi 17 avril 2019.

Une commission d'entente a été organisée par le président du jury avant le début des corrections. L'épreuve n°1 comportait six questions sur la compréhension du texte. Le barème a tenu compte de l'exactitude des réponses apportées mais aussi de l'orthographe et de la présentation des copies. L'épreuve n°2 contenait deux parties : la première partie comprenait trois exercices de vocabulaire (compléter les phrases avec le bon homonyme, sens propre/sens figuré, adverbe à partir de mots), trois d'orthographe (accords, recherche/correction de mots mal orthographiés, accord de temps) et trois exercices de grammaire (temps direct/indirect, ponctuation, valeur logique). La deuxième partie était axée sur les mathématiques et comprenait 5 exercices qui balayaient l'ensemble des notions demandées pour ce concours (conversion, proportion, calculs simples, problèmes, géométrie, ...). Il a été tenu compte dans le barème de la présentation des résultats et de l'orthographe.

Durant la période de correction, la vice-présidente et le président du jury ont mis en place des temps de concertation avec les autres membres du jury afin d'apporter une plus grande équité de traitement dans la correction des copies.

Sur 738 copies corrigées, la moyenne pour l'épreuve n°1 est 13,00. 116 copies ont eu une note inférieure à 10/20 et 153 copies une note entre 16 et 19,5/20. Pour l'épreuve n°2, la moyenne des copies corrigées est 13,45. 137 copies ont eu une note inférieure à 10/20 et 284 copies une note entre 16 et 19,75/20.

✓ L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission s'est déroulée du lundi 3 au vendredi 7 juin 2019.

En amont de cette épreuve, les membres des sous-commissions ont établi une grille d'évaluation permettant d'apprécier les connaissances et compétences des candidats.

Il a été rappelé à chaque candidat avant le début de l'épreuve :

- Le temps de préparation (3 minutes),
- La durée de l'épreuve (30 minutes),
- Le déroulé de l'épreuve : une présentation (4 minutes), une étude de cas pratiques (18 minutes) et un questionnement (8 minutes).

Les membres des sous-commissions se sont présentés avant que le candidat commence l'épreuve.

Enfin, il a été demandé aux membres du jury d'accueillir les candidats avec bienveillance afin de les mettre dans les meilleures conditions d'examen.

9 candidats admissibles ne se sont pas présentés aux épreuves d'admission.

Les notes de l'épreuve d'admission se sont échelonnées entre 4/20 et 19/20.

b. Les observations des membres du jury

✓ Sur l'épreuve d'admissibilité :

Le niveau des copies s'est révélé très hétérogène notamment sur l'épreuve n°2 (vocabulaire, orthographe, grammaire, mathématiques). Les candidats qui n'ont pas pris le temps de prendre connaissance du programme de l'épreuve ont été de fait pénalisés. Les candidats sont aussi invités à bien lire les consignes car le temps pris à la bonne compréhension des questions n'est pas un temps perdu.

Plusieurs points ont permis, entre autres, de départager les copies :

- L'orthographe et la syntaxe font partie du barème, dans ce cadre une attention très particulière doit être portée à la relecture,
- Pour l'épreuve de mathématiques il est demandé aux candidats de développer afin que l'examineur puisse comprendre comment a été trouvé le résultat,
- Certaines copies s'avèrent peu lisibles, le candidat doit porter attention à la présentation de sa copie,
- Éviter les paraphrases des textes composant le sujet.

✓ Sur l'épreuve d'admission :

Je renouvelle les observations indiquées lors de la précédente session du concours.

Pour la partie présentation : le candidat doit bien préparer sa présentation professionnelle dans le temps imparti. Il doit la structurer en présentant ses différentes expériences professionnelles (et, éventuellement son parcours scolaire), ses motivations et ses attentes pour ce concours.

En ce qui concerne le cas pratique : Cette partie de l'épreuve a été discriminante quant à l'utilisation des logiciels bureautiques (Word et particulièrement Excel). Les candidats se sont majoritairement mal préparés et ont éprouvé des difficultés pour la mise en œuvre d'opérations simples de mise en page ou de formules de calcul.

Enfin pour la discussion : les candidats doivent faire preuve d'une plus grande connaissance du fonctionnement de l'État. Ils éprouvent des difficultés à situer leur action dans un cadre, un contexte ou un objectif plus général. Ils connaissent peu l'organisation et le fonctionnement d'un EPLE ou d'un service académique dans lesquels, pour partie des candidats, ils travaillent.

Peu se sont renseignés sur les types de postes sur lesquels ils sont susceptibles d'être affectés en EPLE ou en services académiques en cas d'admission.

Peu se sont renseignés d'ailleurs, sur la fonction publique en général (pas de distinction entre les 3 fonctions publiques).

Beaucoup ne prennent pas le temps de s'informer sur l'organisation et les missions des autres ministères recruteurs.

Les candidats sont invités à réfléchir sur l'impression que ce manque de curiosité et/ou de préparation peut laisser sur le jury.

Par ailleurs, Il est indispensable que les candidats s'intéressent aux réformes en cours. A cet effet, les membres du jury leur conseillent vivement de consulter le site du ministère et les sites académiques, de s'informer sur l'actualité et l'organisation générale de l'éducation nationale.

c. Le délibéré du jury

Au bout des cinq jours d'entretien, les membres des trois commissions se sont réunis afin de délibérer :

Sur les 127 candidats présents, 39 candidats ont été admis sur liste principale et 13 ont été inscrits sur liste complémentaire.

d. Conclusion

Pour l'épreuve d'admissibilité, les copies doivent être lisibles donc un minimum de soin doit être porté à l'écriture. La copie doit également respecter les règles élémentaires de l'orthographe et de la grammaire. La répétition des fautes peut pénaliser le candidat.

Pour l'épreuve d'admission, les candidats doivent préparer leur présentation. Il est nécessaire qu'elle soit structurée et que le candidat puisse à cette occasion se projeter dans son futur poste. Pour l'épreuve bureautique, trop de candidats arrivent sans connaître les outils de base (Insérer une ligne, effectuer une somme, insérer un graphique, justifier un paragraphe, ...), une formation (ou une auto-formation sur internet) s'avère indispensable. Les mises en situation proposées appellent des réponses pragmatiques et de bon sens. La partie questionnement permet au jury d'apprécier la curiosité du candidat, son travail de préparation pour le concours (connaissance du système éducatif en général, des réformes de l'Etat et de l'Education nationale en cours) et savoir comment il va se positionner.

Les candidats doivent anticiper les éventuels problèmes liés aux transports et prévoir suffisamment de temps pour arriver à l'heure à la convocation.

Enfin, il convient de rappeler aux candidats que la réussite au concours est susceptible d'entraîner une mobilité géographique.